

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° AP 050565 26 0003

Commune de SARTILLY BAIE BOCAGE

Commune déléguée de Montviron

date de dépôt : 02 mars 2026

demandeur : AUX DELICES DE BERENICE
représentée par Madame JULIEN Bérénice

pour : Installation d'une enseigne

adresse terrain : 27 Route du Moulin Brûlé

Montviron

50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Décision Administrative
portant sur une demande d'autorisation d'enseignes
au nom de la commune de SARTILLY BAIE BOCAGE

Le maire de SARTILLY BAIE BOCAGE,

Vu la demande d'autorisation préalable présentée le 02 mars 2026 par AUX DELICES DE BERENICE représentée par Madame JULIEN Bérénice, demeurant 27 Montviron Route du Moulin Brûlé 50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour un projet d'installation d'un dispositif d'enseigne ;
- sur un terrain situé 27 Route du Moulin Brûlé – Montviron 50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L581-18 et L581-21, R581-9 à R581-21 et R581-58 à R581-65,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

La demande d'autorisation préalable relative à la pose d'un dispositif d'enseigne, 27 Route du Moulin Brûlé – Montviron 50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE, est accordée.

Fait à SARTILLY BAIE BOCAGE, le 25 mars 2026,

Gaëtan LAMBERT
Le maire,

(Nom, Prénom, Qualité)



Délais et voies de recours contre la présente lettre : le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.